



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de HOHROD
- Séance du 25 février 2022 -

sous la présidence de M. Matthieu BONNET, Maire

La séance est ouverte à 19h35.

Présents		M. BONNET Matthieu ; M. FRITSCH Charles ; Mme DIERSTEIN-MULLER Francine ; M. GEORGEON Éric ;
	10	Mme HIGLISTER Sylvie ; M. FRITSCH Willy ; M. SAUMON Maxime ; Mme MICLO Stéphanie ; M. Pierre OTTER ; M. Michel DEYBACH
Absent(e)s et excusé(e)s	1	M. MADHER Jérôme
Absent(e)		
Procurations	1	M. MADHER Jérôme à M. BONNET Matthieu
Secrétaire de séance		Mme Stéphanie MICLO
Invité		

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal	106
2. Urbanisme	106
2.1. Permis de construire	106
2.2. Déclarations préalables	106
2.3. Certificat d'urbanisme	106
3. Finances communales	107
3.1. Budget général : Compte administratif 2021 – Compte de gestion 2021	107
3.1.1. Budget général - Compte administratif 2021	107
3.1.2. Budget général – Compte de gestion 2021	107
3.2. Budget service des eaux : Compte administratif 2021 – Compte de gestion 2021	108
3.2.1. Budget service des eaux – Compte administratif 2021	108
3.2.2. Budget service des eaux – Compte de gestion 2021	108
4. Soutien à Rivières de Haute Alsace suite à la consultation pour le PGRI Rhin-Meuse 2022/2027	109
5. Divers	110
5.1. Compte-rendu de la commission culte	110
5.2. Dimanche des aînés	110
5.3. Point sur l'aire de jeu installée fin 2021	110
5.4. Journée citoyenne	110
5.5. Fleurissement de la commune et marché aux fleurs	110
5.6. Commune nature	110

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2021.

2. Urbanisme**2.1. Permis de construire**

- **PC 068 142 21 A0008 – M. et Mme LEIBBRANDT Michael et Sandra**
Construction d'une maison individuelle sur 3 niveaux
 - En cours d'instruction auprès du service instructeur Colmar – ADS

- **PC 068 142 21 A0009 – M. et Mme KLEINCLAUS Jean-Philippe et Elisabeth**
Construction d'une maison individuelle sur 3 niveaux
 - En cours d'instruction auprès du service instructeur Colmar – ADS

- **PC 068 142 22 A0001 – M. Jackie MORIN**
Création d'un abri de jardin fermé et d'un emplacement couvert non clos pour une voiture
 - En cours d'instruction auprès du service instructeur Colmar – ADS

- **PC 068 142 22 R0002 – M. François PAUCOT**
Rénovation et extension d'une maison existante
 - En cours d'instruction auprès du service instructeur Colmar – ADS

2.2. Déclarations préalables

Numéro	Date Dépôt	Noms et adresse du demandeur	Adresse du terrain	Nature et destination de la construction	M. Mme	Accordé le
068 142 22 A0001	04/01/22	STANNER Luc 11 chemin de la Forêt 68140 HOHROD	11, chemin de la forêt	Création d'un emplacement couvert non clos pour une voiture (structure adjacente à un projet de construction d'un abri de jardin et d'un carport sur la parcelle mitoyenne)	M. STANNER Luc	EN COURS D'INSTRUCTION
068 142 22 A0002	13/01/22	Mme PETIGENAY Mireille 6, route du Linge 68140 HOHRODBERG	6, route du Linge	Remplacement de la couverture existante et désamiantage - mise en place d'une couverture en bac acier gris RAL 7016	Mme PETIGENAY Mireille	29/01/2022
068 142 22 R0003	15/02/22	Commune de Hohrod 12, rue Principale 68140 HOHROD	11, chemin de la forêt	Division en vue de construire	Commune de Hohrod	EN COURS D'INSTRUCTION

2.3. Certificat d'urbanisme

Pas de certificat d'urbanisme enregistré depuis début janvier

3. Finances communales

3.1. Budget général : Compte administratif 2021 – Compte de gestion 2021

3.1.1. Budget général - Compte administratif 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Charles FRITSCH, Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par M. Matthieu BONNET, Maire, hors la présence de M. le Maire

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice (1)	64 869,52	83 401,06	351 485,94	410 459,72
Résultat de l'exercice		18 531,54		58 973,78
Résultat reporté (2)		21 523,60		77 389,50
TOTAUX (1) + (2) = (3)	64 869,52	104 924,66	351 485,94	487 849,22
Résultats de clôture		40 055,14		136 363,28
Restes à Réaliser (4)	20 000			
TOTAUX CUMULÉS (3) + Restes à Réaliser (4)	84 869,52	104 924,66	351 485,94	487 849,22
RÉSULTATS DEFINITIFS		20 055,14		136 363,28

- **Constate** pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Vote** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3.1.2. Budget général – Compte de gestion 2021

Le Compte de Gestion 2021 du Budget Général est ensuite soumis à l'approbation des Conseillers.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après avoir constaté que les comptes sont identiques au Compte Administratif 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion - Budget Général- dressé par le Receveur pour l'exercice 2021, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

COMMUNE DE HOHROD

PV CM DU 25/02/2022

3.2. Budget service des eaux : Compte administratif 2021 – Compte de gestion 2021

3.2.1. Budget service des eaux – Compte administratif 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Charles FRITSCH, Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par M. Matthieu BONNET, Maire, hors la présence de M. le Maire

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice (1)	157 226,64	71 535,03	120 672,72	109 571,37
Résultat de l'exercice	85 691,61		11 101,35	
Résultat reporté (2)		195 104,54		68 868,84
TOTAUX (1) + (2) = (3)	157 226,64	266 639,57	120 672,72	178 440,21
Résultats de clôture		109 412,93		57 767,49
Restes à Réaliser (4)	6 000			
TOTAUX CUMULÉS (3) + Restes à Réaliser (4)	163 226,64	266 639,57	120 672,72	178 440,21
RÉSULTATS DEFINITIFS		103 412,93		57 767,49

- **Constate** pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Vote** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3.2.2. Budget service des eaux – Compte de gestion 2021

M. le Maire présente les résultats du compte de gestion.

Le compte de gestion 2021 du Budget SE est ensuite soumis à l'approbation des Conseillers.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après avoir constaté que les comptes sont identiques au Compte Administratif 2021 SE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion - SE- dressé par le Receveur pour l'exercice 2021, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

4. Soutien à Rivières de Haute Alsace suite à la consultation pour le PGRI Rhin-Meuse 2022/2027

M. le Maire expose que les collectivités haut-rhinoises se sont fortement mobilisées en 2021 lors de la consultation pour le PGRI Rhin-Meuse 2022/2027. Les avis recueillis à l'échelle Rhin-Meuse émanent essentiellement des collectivités alsaciennes, et plus particulièrement haut-rhinoises dont les avis sont majoritairement négatifs.

Suite à cette consultation, quelques modifications ont été apportées au document et présentées lors de la commission inondation du 28 janvier 2022.

L'extension du principe de calcul de la bande arrière digue aux aménagements hydrauliques est abandonnée ce qui est positif. Néanmoins l'orientation O3.4D3 indique que la prise en compte du risque de rupture nécessite la mise en place d'une bande « inconstructible » à l'arrière des digues.

Cela entre en contradiction avec le décret PPRI qui demande une bande classée en aléa « très fort ». Or celle-ci n'est pas systématiquement inconstructible puisqu'il existe des principes d'exception.

Il serait donc nécessaire de modifier cette rédaction.

Concernant l'extension des principes du décret PPRI, la rédaction initiale précisait que les principes du décret PPRI devaient être étendus y compris aux zones couvertes par un PPRI déjà approuvé.

Cela a été abandonné ce qui est positif.

La rédaction initiale prévoyait également l'extension des principes du décret PPRI aux zones non couvertes par un PPRI dans les documents d'urbanisme. **Cela a été modifié pour ne viser que les documents d'urbanisme en cours d'élaboration/révision.**

Cela n'est pas satisfaisant car l'extension des principes du décret PPRI nécessitent des études précises qui sont du ressort de l'Etat et non des collectivités. Même si les "GEMAPIENS" peuvent disposer d'études, celles-ci ne seront pas suffisamment précises pour pouvoir qualifier les risques aussi finement que les attendus d'un PPRI (caractérisation de hauteur, vitesse, dynamique...).

Il existe donc un risque de dérive des services de l'Etat visant à exiger des compléments d'études.

Nous restons donc opposés à ce principe d'extension.

Concernant la non prise en compte du rôle des digues et des aménagements hydrauliques, aucun changement n'est apporté. La disposition O3.2.D3 indique, par exemple, que l'effet écrêteur d'un dispositif de stockage des eaux ne doit pas être pris en compte en matière d'urbanisme. Cela va à l'encontre de la définition même d'un aménagement hydraulique qui précise qu'il participe à la diminution du risque d'inondation d'un territoire (article R562 18 du Code de l'Environnement).

Cela va également à l'encontre des préconisations du PGRI qui encourage à la mise en place de telles zones. Les zones en aval de ces ouvrages sont des zones protégées et non des zones inondables.

Il existe une centaine d'ouvrages de ce type dans le département qui protègent des milliers d'habitations. Avec cette rédaction, ils seront déclassés sans aucune concertation ni fondement technique ou légal.

Les modifications apportées restent donc insuffisantes.

M. le Maire propose l'adoption de la délibération suivante :

Vu le nouveau document du PGRI 2022/2027 présenté lors de la commission inondation du 28 janvier 2022 ;

Vu le courrier adressé par le Président de RIVIERES de Haute Alsace à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et à la DREAL ;

Considérant l'exposé des motifs ;

Considérant que les mesures proposées vont bien au-delà de ce que demande la réglementation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Soutient** la démarche de **RIVIERES de Haute-Alsace** ;
- **Demande** la modification de la rédaction de l'article O3.4D3 ;
- **Demande** l'abandon de l'extension des principes du décret PPRI à l'ensemble des documents d'urbanisme ;
- **Demande** que les aménagements hydrauliques soient pris en compte dans la qualification de l'aléa dès lors qu'ils ont été conçus pour la crue de référence ;
- **Maintient en conséquence** son avis négatif au projet de PGRI du bassin Rhin-Meuse 2022/2027.

5. Divers

5.1. Compte-rendu de la commission culte

M. le Maire expose le compte-rendu des décisions de la commission culte qui comprend les communes de Munster, Luttenbach-près-Munster, Hohrod et Eschbach-au-Val, et présente les travaux d'investissement à venir, à savoir :

- La rénovation d'une allée du cimetière,
- La mise en conformité du tableau général d'électricité de l'église catholique,
- La vérification décennale du système de chauffage (chaudière à vapeur d'eau) de l'église protestante et le renouvellement de son alimentation en eau.

5.2. Dimanche des aînés

Mme DIERSTEIN-MULLER fait un point sur l'organisation du dimanche des aînés qui aura lieu le dimanche 3 avril 2022, à l'espace « La Grange ». L'invitation auprès des aînés a été distribuée.

Il est proposé d'organiser une commission réunie le 25 mars 2022 afin de finaliser le déroulement de la journée.

5.3. Point sur l'aire de jeu installée fin 2021

Un communiqué concernant la mise en place de l'aire de jeux a été envoyé à la presse.

Mme DIERSTEIN-MULLER évoque la demande qui a été faite d'engazonner une partie de la surface autour des jeux. Cette proposition est difficile à mettre en œuvre, pour des questions d'ordre technique. Il serait possible de proposer la mise en place d'un gazon synthétique mais cette solution n'est pas retenue : il est proposé de conserver la proposition initiale de mise en place de sable calcaire.

5.4. Journée citoyenne

Il est proposé d'organiser cet événement **le samedi 14 mai**. Une commission sera organisée pour déterminer les travaux à réaliser.

5.5. Fleurissement de la commune et marché aux fleurs

Mme DIERSTEIN-MULLER fait le point sur le fleurissement prévu dans la commune cette année, sur la nouvelle décoration de Pâques en cours de confection, et sur la tenue du **marché aux fleurs** à destination des habitants de la commune, qui se déroulera **le 6 mai**.

5.6. Commune nature

Suite à candidature à Commune Nature, Mme DIERSTEIN-MULLER informe le conseil municipal de l'obtention du label « 3 libellules » pour la commune, montrant son investissement dans la gestion durable de ses espaces. Il est toutefois mentionné que le niveau « Bonus » proposé pour ce label correspond plus à des critères urbains, et qu'en tant que commune rurale, ce niveau n'est malheureusement pas adapté.

Plus aucun point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la réunion à 21h41

COMMUNE DE HOHROD

PV CM DU 25/02/2022

Tableau des signatures

<p>Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la Commune de HOHROD de la séance du 25/02/2022</p>
--

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal	106
2. Urbanisme	106
2.1. Permis de construire	106
2.2. Déclarations préalables	106
2.3. Certificat d'urbanisme	106
3. Finances communales	107
3.1. Budget général : Compte administratif 2021 – Compte de gestion 2021	107
3.1.1. Budget général - Compte administratif 2021	107
3.1.2. Budget général – Compte de gestion 2021	107
3.2. Budget service des eaux : Compte administratif 2021 – Compte de gestion 2021	108
3.2.1. Budget service des eaux – Compte administratif 2021	108
3.2.2. Budget service des eaux – Compte de gestion 2021	108
4. Soutien à Rivières de Haute Alsace suite à la consultation pour le PGRI Rhin-Meuse 2022/2027	109
5. Divers	110
5.1. Compte-rendu de la commission culte	110
5.2. Dimanche des aînés.....	110
5.3. Point sur l'aire de jeu installée fin 2021.....	110
5.4. Journée citoyenne	110
5.5. Fleurissement de la commune et marché aux fleurs	110
5.6. Commune nature	110

COMMUNE DE HOHROD

PV CM DU 25/02/2022

Prénom et Nom	Qualité	Signature	Procuration
Matthieu BONNET	Maire		
Charles FRITSCH	1 ^{er} Adjoint		
Francine DIERSTEIN-MULLER	2 ^{ème} Adjointe		
Éric GEORGEON	3 ^{ème} Adjoint		
Pierre OTTER	Conseiller municipal		
Stéphanie MICLO	Conseillère municipale		
Michel DEYBACH	Conseiller municipal		
Sylvie HIGLISTER	Conseillère municipale		
Jérôme MADHER	Conseiller municipal	Procuration à M. Matthieu BONNET	
Willy FRITSCH	Conseiller municipal		
Maxime SAUMON	Conseiller municipal		